

PRÉFET DU DOUBS

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Franche-Comté

Besançon, le 23 AVR. 2013

Service Biodiversité, Eau, Paysage

Destinataire in fine

Département Connaissance, Biodiversité, Natura 2000

Nos réf. :BD/LT n° 000268
Affaire suivie par : Bruno DORBANI
lynx.dreal-frcomte@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 81 21 68 27 – Fax : 03 81 21 69 99

Objet : Information sur une consultation du public relative au relâcher de lynx sur le territoire franc-comtois

PJ : Arrêté définissant les modalités de mise à disposition du public et des collectivités territoriales intéressées par le relâcher potentiel de lynx sur le territoire franc-comtois pour la période 2014-2016 et d'un individu en 2013

Madame, Monsieur le Maire,

À l'automne, de jeunes lynx, nés dans l'année, peuvent être observés en situation de détresse par suite de la mort de la mère. L'émancipation des jeunes lynx ne survenant qu'à l'âge de 11 mois, leur capture est motivée en raison de leur incapacité manifeste à subvenir seuls à leur alimentation et pour prévenir tout désordre public (ex : Chisseria/Arinthod (39) en 2012 – prédation sur animaux domestiques, Plaimbois-du-miroir (25) en 2012 – refuge dans des bâtiments agricoles). Les individus concernés sont d'origine sauvage et sont capturés dans le milieu naturel, dans la zone de présence de l'espèce. Dans ces conditions, le Centre de soins Athénas-UFCS a sollicité une dérogation triennale pour capturer ces jeunes en difficulté et les placer en Centre de soins jusqu'à leur rétablissement.

Le devenir de ces animaux est un retour rapide dans le milieu naturel et non d'être euthanasiés ou de rester en captivité. La procédure de relâcher sur le territoire franc-comtois, fait également l'objet d'une demande de dérogation à la protection des espèces. Cette démarche s'accompagne d'une consultation du public.

De manière concrète, après la capture d'un jeune lynx orphelin à l'automne 2012 sur la commune d'Arinthod (39) son relâcher est programmé avant l'été 2013 sur le territoire franc-comtois dans une zone qui reste à définir. Cette opération doit participer au maintien de l'état de conservation de l'espèce. Dans ce contexte, nous vous adressons l'arrêté préfectoral des modalités de mise à disposition du public et des collectivités territoriales concernées. Le dossier de demande déposé par Athénas est disponible en ligne sur le site internet de la DREAL de Franche-Comté.

Le dossier CNPN présenté par le Centre Athénas expose l'ensemble des observations concernant les captures et relâchers précédemment réalisés. Les relâchers seront réalisés sur le territoire franc-comtois. Chaque relâcher aura lieu en accord avec les propriétaires concernés, sur des sites éloignés d'activités humaines et notamment d'activités d'élevage ovin. Les sites seront

choisis en raison de la faible densité d'activités humaines et d'infrastructures, ces conditions devant permettre aux individus de se réinsérer et de « disperser » sans difficulté. Les relâchers seront effectués prioritairement dans les secteurs non-occupés de l'aire de présence afin de limiter le risque de compétition pour cette espèce territoriale, (entre les départements du Doubs et du Jura), ou en limite de l'aire de répartition (à l'ouest de la région notamment).

Le projet de relâcher est consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté, à l'adresse suivante : <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique : Nature, Eau, Paysages - Biodiversité, Natura 2000 - Communiqués, Annonces).

Un formulaire dématérialisé sur internet permet à vos administrés de faire part de leurs opinions du 22 avril au 23 mai 2013.

Vous pouvez également adresser vos remarques par voie postale :
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté
17 E rue Alain Savary – Service Biodiversité, Eau, Paysages – Département CBN2000
BP 1269 F-25005 BESANCON cedex.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations. Madame, Monsieur,

Pour le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement et par
délégation,
Le Chef Adjoint du service biodiversité, eau,
paysage,

Jean-Yves Olivier